

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Loire
Commune de Margerie-Chantagret

**PROCES-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 24
JUILLET 2025**

Nombre de conseillers	
En exercice	14
Présents	8
Votants	12
Absents	6
Pouvoir	4

L'an deux mil vingt cinq,
Le vingt-quatre juillet à 20 heures
Le Conseil Municipal de la commune de
Margerie-Chantagret dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie sous la présidence de
Monsieur Georges BONCOMPAIN,
Maire de Margerie-Chantagret
Date de convocation : 18 juillet 2025
Date d'affichage : 18 juillet 2025

Présents : BONCOMPAIN Georges – PEYRARD Philippe – FAYE Eric – VERNET Monique
BARRET Philippe – BUTIN Isabelle- MORIN Roger – CHASSAGNEUX Nicolas -

Absents : BERTOLINI Caroline – DEVIDAL Laure

Absents excusés : PERAT JC - DEVIDAL Patrice - PEYRARD Catherine – BESSON

Peggy

Pouvoirs : PERAT J.Claude donne pouvoir à FAYE Eric

DEVIDAL Patrice donne pouvoir à BARRET Philippe

PEYRARD Catherine donne pouvoir à MORIN Roger

BESSON Peggy donne pouvoir à BUTIN Isabelle

Secrétaire : FAYE Eric

Ordre du jour :

- Renouvellement du contrat CDD de Mme Annick SANCHEZ

QUESTIONS DIVERSES

Mr le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour :

- Remplacement de la couverture en zinc sur une partie des toits de l'école

Le compte-rendu du conseil municipal du 26 juin 2025 est approuvé avec 12 voix « POUR ».

Objet : Renouvellement du CDD de Annick SANCHEZ**DEL 30-2025**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de renouveler le contrat CDD d'Annick SANCHEZ.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de renouveler le contrat CDD d' Annick SANCHEZ, d'une durée hebdomadaire de 7/35 h, du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026.
- DECIDE de la rémunérer en tant qu'adjoint technique territorial, à l'échelon 10, indice brut 419

Objet : Remplacement de la couverture en zinc sur une partie du toit de l'école**DEL 31-2025**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est souhaitable de remplacer une partie en zinc du toit de l'école , car il présente des trous et fissures entraînant des infiltrations d'eau.

4 fournisseurs ont été consultés :

- JM CHARPENTE de Lézigneux
- SUPER de St Genest Lerpt
- DEFA BATI de Sury-le-Comtal
- CLIM BOIS de Marols

Compte-tenu du prix et de la technique proposée, le Conseil Municipal, avec 11 « POUR » et 1 « ABSTENTION » :

- DECIDE de retenir la société CLIM BOIS de Marols au tarif de 32 533 € HT.
- AUTORISE le maire à signer le devis

QUESTIONS DIVERSES**Droit de préemption**

La commune ne souhaite pas préempter sur les 2 dossiers présentés.

Repas des élus

Il aura lieu le 6 septembre. 2 alternatives (restaurant ou pique-nique) à définir ultérieurement.

Rénovation des appartements du 1^{er} étage de l'école

Les appartements sont en classe énergie « G » et doivent être rénovés.
Les nouveaux plans des appartements sont présentés au conseil municipal.
Les consultations des entreprises sont en cours.

Mariages

Le 26 juillet : mariage MORIN/BONNIER

Le 6 septembre : mariage ROSSI/MONTAGNY et GAUDARD/ROCHETTE

Le 20 décembre : mariage MORIN/FRANC

Bornes électriques

Une borne électrique double sera installée à l'automne place de l'église, à côté du monument aux morts.

Matériel à renouveler pour la commune

En cours d'achat une débroussailleuse pour remplacer la débroussailleuse CARROY.

<i>Délibération</i>	<i>Objet</i>
30	<i>Renouvellement du CDD de Annick SANCHEZ</i>
31	<i>Remplacement de la couverture en zinc d'une partie du toit de l'école</i>

<i>Le Maire Mr BONCOMPAIN Georges</i>	
<i>Le secrétaire Eric FAYE</i>	